



CAHIER DES CHARGES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

OBJET DU MARCHE OPERATIONS D'AMELIORATION DU RESEAU D'EAUX USEES ANNEE 2015

Etabli en application du code des marchés publics
Décret n° 2004-15 du 15 janvier 2004
Décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004

ARTICLE 1 : ADMINISTRATION CONTRACTANTE

Mairie de Trégunc, Place des Anciens Combattants, CS40100, 29910 TREGUNC.
Tel : 02 98 50 95 87 - Fax : 02 98 50 95 96

ARTICLE 2 : QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE

Monsieur BELLEC Olivier, Maire.

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché alloté en 2 lots distincts. Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHE

L'objet du marché est d'améliorer le réseau d'eaux usées par le remplacement de la canalisation gravitaire (450m) et des regards existants (12 unités) situés rue de Melgven (lot n°1) et par le remplacement des regards sur la canalisation gravitaire route de Lambell (15 unités) (lot n°2). Les lots se décomposent de la façon suivante :

- **Lot n°1** : remplacement de la canalisation gravitaire (450 mètres) et des regards (12 unités) situés rue de Melgven.
- **Lot n°2** : remplacement des regards (15 unités) sur la canalisation gravitaire route de Lambell.

Les 5 annexes ci-jointes sont normalement en couleur, si elles ne l'étaient pas il est nécessaire de les redemander au service Marchés Publics.

ARTICLE 5 : DESCRIPTIF TECHNIQUE

Lot n°1 : le remplacement de la canalisation gravitaire route de Melgven comprend la reprise des branchements (24 branchements identifiés) et le remplacement des regards existants. La

canalisation est en PVC diamètre 200 entre 1.5 m et 1.8 m de profondeur. La roche est présente sur le secteur.

Lot n°2 : sur la route de Lambell, n'est prévu que le remplacement de l'intégralité des regards. La canalisation en PVC diamètre 200 est conservée. Le réseau se situe entre 1.5 et 1.8 m de profondeur.

ARTICLE 6 : MODALITES D'EXECUTION

Lots n°1 et 2 :

- L'entreprise devra s'assurer de la mise en place de la signalisation du chantier et de sa bonne tenue, de la sécurité du chantier et de disposer de l'ensemble des autorisations administratives afférentes au chantier (DICT...).
- L'entreprise devra remettre en état les lieux (remblaiement des tranchées avec travaux de finition à l'identique des chaussées et accotements).
- L'offre comprend les contrôles de conformité à l'issue des travaux (tests étanchéité et passages caméra) à transmettre à la commune en version papier et informatique à la fin des travaux.
- L'entreprise doit présenter une offre de prix détaillée pour chaque opération.
- Les travaux des deux lots devront être réalisés avant le 15 juin 2015, si l'entreprise candidate pour les deux lots, le délai de réalisation du 15 juin doit être respecté pour les deux lots.
- L'entreprise devra impérativement préciser son calendrier d'intervention en indiquant la date de démarrage des travaux après notification ainsi que la durée totale d'exécution.
- Toute modification de ce planning prévisionnel pour des raisons de mauvaises conditions météorologiques devra se faire avec un accord express de la mairie.
- Les entreprises devront faire parvenir un dossier technique précis à l'appui de leur offre, à défaut leur offre ne sera pas examinée. Le dossier technique détaillera la méthodologie et/ou travaux, les fiches techniques des produits et/ou matériaux utilisés, les dates et durées des chantiers et les références de l'entreprise pour des chantiers équivalents.

ARTICLE 7 : DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu jusqu'à la réception sans réserve des travaux.

En cas de dysfonctionnement ou de non respect du Cahier des Charges, la résiliation de l'acte d'engagement du marché pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois suivant le dysfonctionnement constaté.

ARTICLE 8 : DELAI ET REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement bancaire (mandat administratif). Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception des factures. Un RIB doit être fourni à l'appui de la 1^{ère} facture. La facture parviendra à la Mairie de Trégunc en deux exemplaires.

ARTICLE 9 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre appréciée en fonction :

- **de la valeur technique : 55%.** La valeur technique sera appréciée suivant la méthodologie des travaux, les fiches techniques des produits utilisés et les délais d'exécution de l'entreprise s'ils sont inférieurs aux délais exigés.
- **du développement durable : 5%.** (Les entreprises seront jugées sur leur performance en matière de protection de l'environnement, recyclage des déchets...)
- **du prix : 40%** Les modalités de calcul pour le critère prix sont les suivantes : l'entreprise la moins-disante (entreprise A) obtient la note maximale de 40 points. La note des autres entreprises est calculée comme suit : $((\text{prix entreprise A} / \text{prix entreprise B}) \times 40)$

Conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics, à la suite de cet examen la P.R.M. du marché pourra éventuellement engager des négociations avec les 3 candidats arrivés en tête. Les négociations seront réalisées par écrits (courrier, fax ou mail), de manière identique pour chacun des trois candidats.

ARTICLE 10 : PRIX

Les prix sont fermes et actualisables pendant la durée du marché.

ARTICLE 11 : MODALITE DE REPONSES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

L'entreprise devra faire parvenir à la Mairie par lettre recommandée avec accusé de réception « NE PAS OUVRIR- MARCHÉ PUBLIC POUR DES OPERATIONS D'AMELIORATION DU RESEAU D'EAU USEE » ou par porteur contre récépissé:

- **le bordereau des prix, son offre et son mémoire technique,**
- **le CCAT et l'acte d'engagement complétés et signés.**

Date limite de réception : le jeudi 2 avril 2015 à 12 heures.

L'adresse de la plateforme de dématérialisation est <https://www.e-megalisbretagne.org>

ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent s'adresser pour toute information complémentaire d'ordre administratif à **Anna BOUVIER, Service Marchés Publics, Tél : 02 98 50 95 87** et pour tout renseignement d'ordre technique à **Cécile DRUET, Directrice des Services Techniques, Tél : 02 98 50 95 90, Fax : 02 98 50 29 54.** Des éléments techniques, sur les passages caméras sont disponibles aux services techniques. Adresse de courrier électronique (courriel) : anna.bouvier@tregunc.fr